

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 20h00, le conseil municipal de la commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Roller Maire. Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28/06/2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Roller Yvon, Astreoud Jean-Marc, Breffeilh Pascale, Bres Gilbert, David Matthieu, Delorme Stéphanie, Ladrat Marie-Paule, Liobard Véronique, Mabilon Julien.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Brun Olivier a donné pouvoir à Liobard Véronique ; Dumortier Elodie a donné pouvoir à Roller Yvon ; Lavoine Angélique a donné pouvoir à Breffeilh Pascale,

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ : Jose Denise, Martin Michel, Rebmann Julien.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Camille Walle, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Pascale Breffeilh est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 juin 2021

1er objet : Autorisation de demande de subvention au département

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a la possibilité d'obtenir des subventions du département pour la réalisation des travaux de l'école primaire Henri Dès.

Monsieur Le Maire présente le montant des devis pour les travaux. Il s'élève à 29 859.89 euros HT soit 35 831.87 euros TTC.

Afin de connaître les montants qui pourraient être accordés aux projets, Monsieur Le Maire sollicite auprès du conseil l'autorisation de demander les subventions auxquelles la commune peut prétendre dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école primaire Henri Dès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à demander les subventions auxquelles la commune peut prétendre dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école primaire Henri Dès.
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

2ème objet : Demande d'aide à la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil municipal que Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour la demande d'aide à la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ Accepte la pose d'un abri « voyageurs » à l'arrêt « Place de la Mairie » dans le sens Optevoz-Trept.
- ✓ Accepte la pose d'un abri « voyageurs » à l'arrêt « Place de l'école ».
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- ✓ Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 3 septembre 2021 à 20h00.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h27.
